

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

Décision DG n° 2010-33 du 17 février 2010 portant nomination au groupe de travail sur les médicaments de nutrition et d'hépatogastro-entérologie de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : SASM1030082S

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,
Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5121-8, L. 5311-1, R. 5121-50 à R. 5212-60 et D. 5321-7 et suivants ;
Vu l'arrêté du 28 janvier 2010 portant nomination à la commission d'autorisation de mise sur le marché prévue à l'article R. 5121-54 du code de la santé publique, auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la décision DG n° 2003-70 en date du 23 juin 2003 portant création du groupe de travail sur les médicaments de nutrition et d'hépatogastro-entérologie de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées membres du groupe de travail sur les médicaments de nutrition et d'hépatogastro-entérologie les personnes dont les noms suivent :

M. ARMENGAUD (Didier).
M. BEAUGERIE (Laurent).
M. BENAMOUZIG (Robert).
M. BERGMANN (Jean-François).
M. BIGARD (Marc-André).
M. BOUR (Michel).
M. DE KORWIN (Jean-Dominique).
M. DELCHIER (Jean-Charles).
M. GRANGE (Jean-Didier).
M. MARCINIAK (Bruno).
M. THALER (François).

Article 2

M. DE KORWIN (Jean-Dominique) est nommé président du groupe de travail.

Article 3

Le mandat des membres du groupe de travail prendra fin à la date d'échéance du mandat des membres de la commission d'autorisation de mise sur le marché.

Article 4

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 17 février 2010.

Le directeur général,
J. MARIMBERT